



**EN CHAUDIÈRE-APPALACHES
POUR UNE INFORMATION
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC**



**EN CHAUDIÈRE-APPALACHES
POUR UNE INFORMATION
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC**

PRÉSENTÉ À LA

MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
POUR UNE INFORMATION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

PAR LA

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

QUÉBEC
23 septembre 2011

Présentation

M. Maurice Sénécal, président, Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)
M. Luc Berthold, vice-président, CRÉ
Mme Sylvie Fortin, conseillère en communication, CRÉ

Recherche et rédaction

Sylvie Fortin, conseillère en communication, CRÉ

Avec la contribution

M. Laurent Lampron, directeur général, CRÉ
Mme Manuella Daniel, conseillère en développement régional, CRÉ

En collaboration avec

Les membres du comité régional de communication

Mise en page et révision linguistique

Mme Julie Lapierre, adjointe à la direction générale et secrétaire de direction, CRÉ

Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches

6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 101
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418-248-8488
Télécopieur : 418-248-4581
Courriel : cre@chaudiere-appalaches.qc.ca
Site Internet : www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Table des matières

Sommaire des recommandations	1
La région de la Chaudière-Appalaches	5
La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches	6
Introduction	7
Chapitre I	
Pour un nouveau modèle de régulation des médias	8
1.1 État de l’information dans les régions limitrophes à de grands centres.....	8
1.1.1 Présence des médias nationaux.....	8
1.1.2 L’information locale et régionale.....	9
1.2 Le statut professionnel de journaliste	10
1.2.1 L’impact de la convergence sur la pratique du journalisme	10
1.2.2 La création d’un titre professionnel pour les journalistes	11
1.2.3 Les acteurs de l’information dans la pratique du journalisme	11
1.2.4 Le permis d’exercice.....	13
1.2.5 Des conditions et des critères à définir	13
1.3 La consolidation du rôle de tribunal d’honneur du Conseil de presse du Québec.....	14
1.3.1 La représentativité.....	14
1.3.2 La visibilité en région	15
1.3.3 Le mandat, le rôle et la notoriété du Conseil de presse du Québec	16
Chapitre II	
Pour une plus grande diversité des voix	17
2.1 Un projet de plateforme d’information régionale et interrégionale	17
2.1.1 La notion de région	17
2.1.2 La diversité des voix	18
2.1.3 L’information et les organisations	18
2.2 Le rôle des médias communautaires.....	19
2.2.1 L’information locale et régionale et son rôle démocratique	19
2.2.2 Le programme d’aide aux médias communautaires	20
Conclusion	21

Liste des annexes	22
1. Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ au 1 ^{er} septembre 2011	22
2. Liste des membres du comité régional de communication.....	24
3. Répertoire des médias selon les régions administratives.....	25
4. Répertoire présentant les accès à une antenne nationale localisée dans les régions administratives.....	34
5. Lettre transmise par le Conseil de presse du Québec	35
6. Médias communautaires reconnus par région administrative selon le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	36
7. Portrait régional des médias en Chaudière-Appalaches	37
8. Matinée des communications – Membres du réseau régional de communication.....	38
9. Extraits des procès-verbaux de la CRÉ	39
Bibliographie et Médiagraphie	42

Sommaire des recommandations

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) formule et présente les recommandations suivantes à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de la *Consultation publique pour une information au service de l'intérêt public*.

Chapitre 1

Pour un nouveau modèle de régulation des médias

1.1. État de l'information dans les régions limitrophes à de grands centres

1.1.1. Présence des médias nationaux

Recommandation n° 1

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent un élargissement du cadre d'observation pour inclure des régions limitrophes à de grands centres et sans antenne nationale sur leur territoire, et ce, avant la mise en place d'un modèle de régulation des médias québécois. Ils sont également d'avis que l'état des lieux et l'observation se concentrant sur des régions du Québec où les antennes nationales sont présentes contribuent à biaiser le portrait de l'information locale et régionale.

1.1.2 L'information locale et régionale

Recommandation n° 2

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au gouvernement du Québec de s'assurer que toutes les régions du Québec aient droit à une information et une couverture médiatique de qualité, et ce, particulièrement dans un contexte où la pluralité s'installe au sein du processus d'information. Par conséquent, la pratique du journalisme doit prendre en compte une multiplication de plateformes d'information, des normes déontologiques, mais aussi savoir s'adapter.

1.2 Le statut professionnel de journaliste

1.2.2 La création d'un titre professionnel pour les journalistes

Recommandation n° 3

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent que le projet de création d'un titre professionnel pour les journalistes puisse être géré par un organisme indépendant de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Bien que le statut de journaliste professionnel soit la pierre d'assise du rapport *L'information au Québec : un intérêt public* et qu'un projet a été soumis par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires sont d'avis que ce mandat soit confié, à titre d'exemple, au Conseil de presse du Québec ou qu'une instance soit créée à cet effet.

1.2.3 Les acteurs de l'information dans la pratique du journalisme

Recommandation n° 4

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent que la législation et la réglementation qui encadrera la pratique du journalisme pour permettre au public de distinguer les journalistes professionnels des autres acteurs de l'information et pour protéger les conditions de la pratique du journalisme fasse preuve de souplesse dans son interprétation afin de s'adapter aux réalités de toutes les régions du Québec. Cette législation ne doit pas empêcher personne d'exercer le métier de journaliste et ne devrait pas répondre à des critères contribuant à restreindre la pratique du journalisme, mais plutôt à reconnaître les autres acteurs de l'information.

1.2.4 Le permis d'exercice

Recommandation n° 5

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent la délivrance d'un permis d'exercice de la profession de journaliste plutôt qu'une carte d'identité, et ce, pourvu qu'elle réponde à la réalité de l'information de toutes les régions du Québec et qu'elle reconnaisse dans la pratique du journalisme les acteurs de l'information. De plus, il est souhaitable que les entreprises de presse s'assurent du statut professionnel de journaliste des acteurs de l'information qui exercent la pratique du journalisme au sein de leurs organisations.

1.2.5 Des conditions et des critères à définir

Recommandation n° 6

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au gouvernement du Québec d'élargir le cadre d'observation pour valider les enjeux de l'information locale et régionale auprès de régions limitrophes à de grands centres urbains et sans antenne nationale sur leur territoire, et ce, avant la mise en place d'un modèle de régulation des médias québécois. Cette observation doit permettre que les conditions et critères à définir dans le cadre d'un statut de journaliste ne contribuent pas à entraver la pratique du journalisme et voire nuire à la dynamique de l'information locale et régionale.

1.3 La consolidation du rôle de tribunal d'honneur du Conseil de presse du Québec

1.3.1 La représentativité

Recommandation n° 7

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au Conseil de presse du Québec d'intégrer au sein de ses instances et de son membership d'autres acteurs de l'information, de la même manière que les représentants des journalistes, des entreprises de presse et du public, et ce, en vue de répondre à la réalité de l'univers médiatique et de le faire progresser.

1.3.2 La visibilité en région

Recommandation n° 8

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au Conseil de presse du Québec de prendre en compte la représentation de l'ensemble des régions du Québec afin d'établir une collaboration ou un partenariat avec les instances régionales dans le but d'assurer une plus grande présence du Conseil de presse du Québec dans les régions du Québec, d'accroître sa visibilité et son rayonnement dans l'univers de l'information et ainsi, assurer la qualité de l'information.

1.3.3 Le mandat, le rôle et la notoriété du Conseil de presse du Québec

Recommandation n° 9

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au gouvernement du Québec de contribuer au financement du Conseil de presse du Québec, mais également d'imposer une cotisation annuelle obligatoire aux entreprises de presse. Ils sont également d'avis que le Conseil de presse du Québec doit intervenir sur les plaintes relatives à l'information au Québec et plus largement sur la place publique.

Chapitre 2

Pour une plus grande diversité des voix

2.1 Un projet de plateforme d'information régionale et interrégionale

2.1.1 La notion de région

Recommandation n° 10

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent d'appuyer la mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias québécois et d'un soutien à la diversité des voix. Il est donc souhaitable de prendre en compte la diversité régionale et la notion de région.

2.1.2 La diversité des voix

Recommandation n° 11

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent qu'un projet de plateforme Web puisse s'inscrire en complémentarité et en lien aux plateformes régionales en place ou en voie de l'être dans des régions du Québec afin d'éviter le dédoublement. Des représentants de chacune des régions du Québec doivent participer à l'élaboration du projet de Télé-Québec. Cette nouvelle plateforme doit contribuer à structurer l'information et devenir une source archivistique pour chacune des régions.

2.1.3 L'information et les organisations

Recommandation n° 12

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent qu'une nouvelle plateforme régionale et interrégionale prenne en compte la représentation de l'ensemble des régions du Québec et les outils d'information en place dans ces régions et qu'une collaboration étroite s'établisse entre les régions du Québec et Télé-Québec.

2.2 Le rôle des médias communautaires

2.2.2 Le programme d'aide aux médias communautaires

Recommandation n° 13

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent d'actualiser le *Programme d'aide aux médias communautaires pour les initiatives d'appropriation collective d'un moyen de communication et d'information* visant l'intégration d'un soutien supplémentaire au virage technologique et l'adaptation des services des médias communautaires pour favoriser l'accès à l'information au public, et ce, au quotidien.

La région de la Chaudière-Appalaches

D'une superficie en terre ferme de 15 070 km², la région de la Chaudière-Appalaches est bornée au nord-est par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et la région de la Capitale-Nationale, au sud-ouest par les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie et au sud-est par la frontière internationale avec les États-Unis d'Amérique.

La région de la Chaudière-Appalaches compte une population de 406 096 personnes (2011)¹, réparties en 136 municipalités regroupées en neuf municipalités régionales de comté (MRC) et un pôle urbain, Lévis.

Figure 1 : Carte de la Chaudière-Appalaches



¹ Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_12/region_12_00.htm.

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches

Organisation constituée en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1), la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise également à promouvoir les intérêts de la région, à soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, à développer un sentiment d'appartenance, à susciter une solidarité dans la Chaudière-Appalaches et finalement, à évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 membres, comprenant 36 membres avec droit de vote, dont 24 élus municipaux provenant de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches et 12 représentants socioéconomiques, ainsi que 8 membres sans droit de vote, soit les députés représentant la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale du Québec. La liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ est présentée en annexe 1.

Pour faciliter la concertation régionale, la CRÉ s'est dotée d'une commission et de neuf groupes-conseils qui réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Table éducation Chaudière-Appalaches
- Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Développement des entreprises et innovation

Introduction

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la CRÉ et ses partenaires ont porté une attention particulière à la communication et à la diffusion de la nouvelle locale et régionale. Le processus d'information repose sur une concertation régionale qui mise sur une mobilisation des partenaires. À ce titre, plusieurs actions ont été entreprises en vue de dresser un portrait sur l'accessibilité de l'information régionale et pour recueillir les grandes tendances régionales quant à la disponibilité et l'organisation de l'information.

Le 2 avril 2007 à Sainte-Marie, la réalisation d'une consultation auprès des intervenants du domaine des communications a contribué à identifier des constats qui ont permis aux partenaires de la région de répondre à la demande des représentants des médias en tenant compte de l'évolution des technologies de l'information. C'est ainsi qu'à la suite de cette première activité, la CRÉ et ses partenaires ont accepté, le 6 décembre 2007, la poursuite de travaux orientée par une nouvelle démarche en concertation et en collaboration avec les responsables des communications des organisations régionales.

Par conséquent, la CRÉ et ses partenaires ont entrepris en 2008-2009 une tournée des médias dans la région et en a informé le Conseil de presse du Québec (CPQ). Cette démarche a été alimentée par une documentation issue de consultations et de recherches sur le terrain. Ainsi, parmi les documents consultés, il y avait, entre autres, *L'avis public* publié par le CPQ le 3 novembre 2008. Ce document a permis de comparer des observations générales portant sur la qualité de l'information pour l'ensemble des régions du Québec avec certains aspects identifiés en Chaudière-Appalaches.

Parallèlement aux travaux du CPQ, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a commandé un rapport de recherche portant sur l'état de l'information régionale au Québec et un portrait de la couverture régionale et du métier d'artisan de l'information. Les résultats de cette recherche ont été rendus publics le 5 décembre 2008 à l'occasion du congrès de la FPJQ. Tous ces travaux réalisés indépendamment en 2008 indiquent que l'environnement dans lequel évoluent les médias interpelle les organisations sociopolitiques, mais surtout que l'information et les médias sont en mutation et qu'il y a une mouvance au sein de l'univers de l'information.

Or, en souhaitant faire un portrait de la situation sur le territoire, la région de la Chaudière-Appalaches ne fait pas exception aux organisations nationales et aux démarches entreprises par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), c'est-à-dire le mandat de consultation et d'analyse sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec, confié à Mme Dominique Payette, ainsi que la présente consultation publique *Pour une information au service de l'intérêt public*.

Le 6 mai 2011, Mme Dominique Payette s'est adressée, à titre de conférencière, aux communicateurs de la région de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de la *Matinée des communications*. En juin 2011, un réseau régional de communication a été constitué.

Il apparaît donc essentiel de présenter les préoccupations de la CRÉ et des partenaires de la région de la Chaudière-Appalaches, considérant que la « montréalisation » et la « québéçisation » de l'information ne font pas qu'accentuer le clivage entre les régions éloignées et les grands centres, mais également entre les régions limitrophes et les grands centres, la proximité étant un aspect souvent négligé dans les travaux qui ont eu cours jusqu'à maintenant.

CHAPITRE 1

Pour un nouveau modèle de régulation des médias

1.1 État de l'information dans les régions limitrophes à de grands centres

1.1.1 Présence des médias nationaux

Dans les régions du Québec limitrophes à de grands centres, l'absence d'antennes nationales a souvent été constatée. La région de la Chaudière-Appalaches n'y fait pas exception. En Chaudière-Appalaches, cette absence ainsi que la faible présence de correspondants impliquent bien souvent une sous-représentation de la région dans les émissions d'information. Cette tendance contribue à une couverture médiatique sporadique, parfois biaisée et non adéquate de la région sur le plan national. Une couverture médiatique qui s'apparente davantage aux faits divers qu'à la nouvelle au sens propre. Une région souvent identifiée à la Capitale-Nationale. Il est aussi vrai que la ville de Lévis fait partie de la région de la Chaudière-Appalaches, mais également selon les lois, son territoire est inclus dans les territoires d'intervention de la Commission de la Capitale-Nationale et de la Communauté métropolitaine de Québec. Ce facteur a certainement une influence sur la couverture médiatique et la perception des antennes nationales de la région de la Chaudière-Appalaches. D'autre part, les médias de la région traitent une information plus locale que régionale. La diversité de la région ainsi que la distance à parcourir par les journalistes sont des facteurs qui influencent la couverture médiatique sur le territoire.

De façon indirecte et involontaire, ces facteurs participent au déploiement de stratégies d'information, d'outils de communication, mais aussi à la prolifération de médias non reconnus ou indépendants. La prolifération de médias municipaux et communautaires en Chaudière-Appalaches est un exemple concret de ce phénomène. À cet effet, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les organisations de la région développent leur propre réseau d'information pour pallier au vide laissé par certains médias, et ce, en vue d'informer le public. Par conséquent, dans la région de la Chaudière-Appalaches, les journalistes professionnels sont loin d'être les seuls à informer.

D'autre part, il faut tenir compte de la situation particulière des MRC des Appalaches, de L'Islet et de Lotbinière où l'information régionale et nationale provient à la fois de la région de la Chaudière-Appalaches et des régions avoisinantes, soit l'Estrie, le Bas-Saint-Laurent, le Centre-du-Québec et la Capitale-Nationale. Pour certains de ces territoires de MRC, tel que la MRC des Appalaches, les antennes nationales sont plus présentes et offrent une bonne couverture médiatique. À l'inverse, d'autres MRC de la région vivent une autre réalité. À titre d'exemple, la MRC de L'Islet ne peut compter sur une présence accrue de médias sur son territoire. Cette situation est comparable à la MRC de Lotbinière, bien qu'un hebdo et un mensuel assurent la diffusion de l'information. Les défis et les enjeux de l'information à l'intérieur même de la région de la Chaudière-Appalaches varient d'une MRC à l'autre.

« Des secteurs pour la plupart enclavés où les médias sont présents à différentes échelles et n'ont pas tous la même légitimité. Des territoires où les médias corporatifs ou traditionnels (mais aussi Internet, les agences de développement et les événements de communication régionaux) n'ont pas le même ancrage et n'engendrent pas les mêmes pratiques. Ainsi, il s'avère que l'importance accordée aux médias diffère selon la densité régionale et la réalité identitaire locale. »²

² Marion PIGNOT, Essai, *L'identité régionale et les médias de la région de Québec – Le sentiment d'appartenance*, Département d'information et de communication, Faculté des lettres, Université Laval, avril 2006, p. 15.

Pour mieux comprendre la dynamique en région, la CRÉ et ses partenaires considèrent que le traitement de l'information mérite d'être étudié dans son ensemble. Négliger l'étude de régions limitrophes à de grands centres, où l'accès aux antennes nationales est limité, présente un portrait non réaliste de l'information. **Ainsi, la CRÉ et ses partenaires regrettent l'omission de régions du Québec limitrophes à de grands centres lors de la tournée des régions du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec ainsi que lors de la présente consultation publique *Pour une information au service de l'intérêt public*.**

De plus, sachant que le gouvernement du Québec reconnaît dix-sept régions administratives, la CRÉ et ses partenaires déplorent que le calendrier des séances du MCCCCF, organisé dans le cadre de cette consultation publique, n'ait pas prévu un arrêt dans la région de la Chaudière-Appalaches. Ce fait constitue un témoignage des enjeux des régions limitrophes à de grands centres dans l'univers médiatique.

Recommandation n° 1

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent un élargissement du cadre d'observation pour inclure des régions limitrophes à de grands centres et sans antenne nationale sur leur territoire, et ce, avant la mise en place d'un modèle de régulation des médias québécois. Ils sont également d'avis que l'état des lieux et l'observation se concentrant sur des régions du Québec où les antennes nationales sont présentes contribuent à biaiser le portrait de l'information locale et régionale.

1.1.2 L'information locale et régionale

En Chaudière-Appalaches, la couverture médiatique est plutôt locale que régionale. Ici, il est possible d'évoquer le sentiment d'appartenance, car une région qui a célébré ses 20 ans en 2009 est une jeune région. La Chaudière-Appalaches entre dans une phase d'affirmation, ce qui a pour effet de voir grandir sa reconnaissance en tant que région, **mais encore faut-il qu'elle se traduise dans les médias québécois.**

« L'accès à un quotidien écrit régional s'avère essentiel. Il est apprécié par les citoyens des régions desservies par un tel journal et souhaité dans les onze régions où il n'y en a pas. Les citoyens tiennent à une information régionale qui soit près d'eux. La parution d'un quotidien régional est, pour eux, un facteur majeur d'amélioration de l'information et contribue directement au sentiment d'appartenance régionale. »³

Si les médias de la Capitale-Nationale discutent de la « montréalisation » de l'information, ceux de la Chaudière-Appalaches pourraient parler de la « québéçisation » de l'information. Les médias de la rive-nord couvrent très peu l'information en lien avec la Chaudière-Appalaches. Par ailleurs, sur le plan de l'information, la plupart du temps, la nouvelle régionale est intégrée à celle de la Capitale-Nationale. Cette pratique du journalisme se retrouve aussi dans d'autres régions limitrophes à des grands centres (Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie).

³Conseil de presse du Québec, *L'État de la situation médiatique au Québec — L'avis public*, Section 1, 1.2. L'information régionale, 1.2 A) Diagnostic des participants, 3 novembre 2008. www.conseildepresse.qc.ca.

Faire une synthèse de l'univers médiatique selon les régions du Québec s'est avérée fastidieuse. Le répertoire des médias fournis par Services Québec, la liste des médias communautaires du MCCCCF et une analyse locale et régionale du territoire ont permis de mieux comprendre le processus d'information. L'annexe 3 présente le répertoire des médias selon les régions administratives et l'annexe 4 présente un répertoire présentant les accès à une antenne nationale localisée dans les régions administratives.

La reconnaissance de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble des régions du Québec commence par une information juste et réaliste, soit des bulletins météorologiques qui identifient adéquatement chacune des régions, des professionnels de l'information qui les situent géographiquement (cartes) et qui ont une connaissance approfondie du territoire, un accès Internet à toutes les régions du Québec (Site Internet Radio-Canada et autres), etc. Malheureusement, trop souvent la méconnaissance d'une région par les professionnels de l'information contribue à la désinformation du public (ex. : région de Lévis-Québec, région de Beauce-Appalaches, etc.).

Recommandation n° 2

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au gouvernement du Québec de s'assurer que toutes les régions du Québec aient droit à une information et une couverture médiatique de qualité, et ce, particulièrement dans un contexte où la pluralité s'installe au sein du processus d'information. Par conséquent, la pratique du journalisme doit prendre en compte une multiplication de plateformes d'information, des normes déontologiques, mais aussi savoir s'adapter.

1.2 Le statut professionnel de journaliste

1.2.1 L'impact de la convergence sur la pratique du journalisme

En Chaudière-Appalaches, la CRÉ et ses partenaires ont constaté que la convergence médiatique s'accélère. À titre d'exemple, la Corporation Sun Média affiliée au Groupe Quebecor est de loin la plus intégrée avec sept médias. Par conséquent, davantage de nouvelles en édition électronique y sont publiées⁴. Au cours des dernières années, il y a eu l'acquisition du quotidien électronique Édition Beauce par le Journal de Beauce-Nord, la diminution de la couverture régionale par CKOI (autrefois CFEL FM), la création d'un portail d'information alimenté sur le territoire de la MRC de Montmagny (ericbernard.info), l'arrivée de journalistes Web et encore dernièrement, le lancement d'une nouvelle station de radio appartenant au Groupe Simard, CIQI FM (Montmagny). Toutefois, le nombre de journalistes ne semble pas avoir augmenté. Au contraire, la convergence et la précarité des emplois dans l'univers médiatique régional incitent plusieurs d'entre eux à changer de profession ou à intégrer de nouvelles plateformes d'information.

Ces mouvements dans le paysage médiatique régional ont des conséquences sur le travail des acteurs de l'information, entre autres :

- Une plus grande capacité de partager des articles entre les constituantes d'un même groupe (ex. Corporation Sun Média-Quebecor) favorise la publication d'un nombre accru d'articles rédigés.⁵

⁴ Ces médias sont : Beauce Média, L'Éclaireur Progrès, L'Hebdo régional (encarté dans le Beauce Média et L'Éclaireur Progrès), Le Peuple Lévis, Le Peuple Lotbinière, Le Peuple Côte-du-Sud et le nouveau Progrès Bellechasse.

⁵ Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, *Rapport final – Étape I – L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*, mars 2009, p. 8. www.chaudiere-appalaches.qc.ca.

- En revanche, le nombre de journalistes présents aux conférences de presse est réduit considérablement.
- Le nombre grandissant de plateformes avec lesquelles le journaliste doit composer (imprimé, Web, vidéo, médias sociaux, etc.) limite beaucoup sa capacité de production et de déplacement. En effet, il n'est pas rare que des journalistes demandent au préalable un communiqué de presse, car ils doivent « sortir la nouvelle » avant la concurrence. C'est le cas également de journalistes en provenance d'antennes nationales pour éviter les déplacements.
- Le grand nombre de plateformes à alimenter a un impact sur la qualité du traitement de la nouvelle. Il n'est pas rare de voir la reproduction quasi fidèle d'un communiqué de presse émis par des relationnistes.

1.2.2 La création d'un titre professionnel pour les journalistes

Par ailleurs, la CRÉ et ses partenaires ont constaté sur le terrain que plusieurs journalistes ont auparavant été membres de la FPJQ. Aujourd'hui, peu de journalistes en Chaudière-Appalaches (identification de huit journalistes dont trois travaillent sur le territoire de la Capitale-Nationale) sont membres de la FPJQ⁶, et encore moins d'autres associations professionnelles. Les journalistes évoquent des facteurs tels que le coût d'adhésion, mais principalement la concentration des journalistes en provenance de Montréal et de Québec. Selon plusieurs journalistes, la FPJQ ne répond plus aux réalités de la pratique du journalisme en région⁷.

Recommandation n° 3

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent que le projet de création d'un titre professionnel pour les journalistes puisse être géré par un organisme indépendant de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Bien que le statut de journaliste professionnel soit la pierre d'assise du rapport *L'information au Québec : un intérêt public* et qu'un projet a été soumis par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires sont d'avis que ce mandat soit confié, à titre d'exemple, au Conseil de presse du Québec ou qu'une instance soit créée à cet effet.

1.2.3 Les acteurs de l'information dans la pratique du journalisme

La complémentarité du travail entre les journalistes et les responsables des communications dans les organisations, et cela particulièrement en Chaudière-Appalaches, est une pratique courante. À cet effet, les journalistes de la Chaudière-Appalaches reconnaissent l'importance de la qualité rédactionnelle des communiqués, l'accessibilité aux personnes-ressources, **mais surtout le respect des limites de chacune des deux professions. Des journalistes ont signalé à maintes reprises le travail exceptionnel et la collaboration des responsables des communications en Chaudière-Appalaches, soulignant que les relations sont très respectueuses et complémentaires, ce qui ne serait pas toujours le cas dans les grands centres.**

⁶ Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Répertoires des membres*. www.fpq.org/index.php?id=repertoire&s=das.

⁷ Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, *Rapport final – Étape I – L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*, mars 2009, p. 8. www.chaudiere-appalaches.qc.ca.

Cette réalité régionale se traduit par la reconnaissance des relationnistes de plusieurs acteurs de l'information. Ainsi, l'exercice du journalisme dans la région inclut des journalistes professionnels, journalistes indépendants, journalistes Web, animateurs, édimestres, pigistes, journalistes photographes, webcaméramans, etc. Ces acteurs de l'information en Chaudière-Appalaches sont reconnus par le milieu. Ce sont des acteurs importants de la dynamique régionale en matière d'information, car ils suivent quotidiennement l'actualité locale et régionale, ce qui n'est pas le cas des antennes nationales. Ne pas le reconnaître et ne pas leur accorder le statut de journaliste professionnel nuiraient à l'accès à l'information et à l'information d'intérêt public. Il ne faut surtout pas que la création d'un statut de journaliste professionnel ferme les portes à ces acteurs de l'information qui contribuent à la diffusion de l'information, mais les inviter plutôt à améliorer leur pratique du journalisme.

L'obtention d'un statut de journaliste professionnel aurait intérêt à être liée à l'activité principale et régulière d'une personne et non à sa rétribution. Les acteurs de l'information sont nombreux dans la région, les professions et métiers de la communication sont diversifiés. Les entreprises de presse doivent maintenir en place leurs acteurs de l'information en s'assurant d'une démarche visant à l'obtention du permis d'exercice de journaliste, ceci afin d'éviter que des sanctions soient imposées à ces personnes et ne nuisent pas à l'information locale et régionale et aux efforts mis en place pour mieux communiquer et mieux informer.

Il faut aussi considérer le lectorat de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble des régions du Québec comme en témoigne l'étude StatHebdo, publiée le 17 février 2011.

« Huit Québécois sur dix (80 %) estiment qu'un hebdomadaire est un rouage important dans une démocratie. De plus, 63 % des Québécois affirment qu'ils s'ennuieraient de leur hebdomadaire s'il venait à disparaître. Cette hypothétique disparition handicaperait, selon eux, l'accès à l'information concernant leur municipalité (77 %), la vie sociale de leur communauté (65 %), de même que la vie économique (58 %). »⁸

La définition de critères peut contribuer à déterminer les conditions pour un titre de journaliste sans pour autant nuire à la pratique du journalisme telle qu'observée dans certaines régions du Québec. La reconnaissance professionnelle à tous les acteurs de l'information ou personnes qui exercent la profession de journaliste par la législation, tout comme la définition de conditions d'attribution d'un titre, doit permettre de mieux régir l'exercice de la profession. De plus, il est de l'intérêt des entreprises de presse de s'assurer du statut professionnel de journaliste des acteurs de l'information qui exercent la pratique du journalisme au sein de leur organisation.

Recommandation n° 4

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent que la législation et la réglementation qui encadrera la pratique du journalisme pour permettre au public de distinguer les journalistes professionnels des autres acteurs de l'information et pour protéger les conditions de la pratique du journalisme fasse preuve de souplesse dans son interprétation afin de s'adapter aux réalités de toutes les régions du Québec. Cette législation ne doit pas empêcher personne d'exercer le métier de journaliste et ne devrait pas répondre à des critères contribuant à restreindre la pratique du journalisme, mais plutôt à reconnaître les autres acteurs de l'information.

⁸ Hebdomos Québec, *L'étude StatHebdo*, février 2011, p. 1 à 5. www.hebdos.com/Les-hebdos-en-chiffres/nos-etudes/StatHebdo-Lectorat.aspx.

1.2.4 Le permis d'exercice

Plusieurs salles de nouvelles sont encore très actives dans la région de la Chaudière-Appalaches, bien que les effectifs se réduisent parfois à un ou deux journalistes ou quelques pigistes. Dans le secteur de l'information, une précarité des emplois est remarquée malgré la présence de la relève. Les journalistes cumulent parfois plus d'un emploi et exercent une pratique multitâche en raison de la convergence des médias et des NTIC. À cet effet, un mouvement de personnel au sein des médias régionaux a été observé. Pour cette raison, l'identification des journalistes et des médias qu'ils représentent, lors d'événements publics, peut parfois s'avérer difficile. Il appartient d'ailleurs aux entreprises de presse de s'assurer de la qualité de l'information par la formation des acteurs de l'information qui exercent la pratique du journalisme au sein de leurs entreprises, mais aussi par l'embauche de journalistes professionnels. Il est essentiel d'encourager les entreprises de presse en région à engager des journalistes professionnels.⁹

Recommandation n° 5

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent la délivrance d'un permis d'exercice de la profession de journaliste plutôt qu'une carte d'identité, et ce, pourvu qu'elle réponde à la réalité de l'information de toutes les régions du Québec et qu'elle reconnaisse dans la pratique du journalisme les acteurs de l'information. De plus, il est souhaitable que les entreprises de presse s'assurent du statut professionnel de journaliste des acteurs de l'information qui exercent la pratique du journalisme au sein de leurs organisations.

1.2.5 Des conditions et des critères à définir

Il est nécessaire au préalable d'approfondir la connaissance des enjeux de la pratique du journalisme en région. Dans une région telle que la Chaudière-Appalaches, tout comme dans d'autres régions du Québec, le comportement de certains dirigeants d'entreprises de presse est préoccupant lorsqu'il est question de rechercher des moyens de faire de l'information à moindre coût. En raison de leur situation géographique et de la superficie du territoire, des médias ont de la difficulté à recruter des journalistes. Plusieurs journalistes estiment que le manque de temps et le manque de ressources humaines sont un frein à la pratique du journalisme. Cette tendance s'observe dans plusieurs régions du Québec et menace le processus d'information locale et régionale si des conditions sévères s'imposent à l'exercice de la profession de journaliste.

La mise en place de la législation et de la réglementation pour permettre au public de distinguer les journalistes professionnels des autres communicateurs ne doit pas venir entraver la dynamique de l'information locale et régionale. Au contraire, elle doit assurer une qualité de l'information au service de l'intérêt public. Si des journalistes professionnels n'assurent pas la couverture médiatique d'une région, comme c'est souvent le cas en Chaudière-Appalaches ou ailleurs au Québec, et que les autres communicateurs ne peuvent informer sans être sanctionnés, la CRÉ et ses partenaires sont d'avis qu'il s'agit d'une régression. La région de la Chaudière-Appalaches et d'autres régions du Québec ne peuvent faire abstraction des autres communicateurs. Une région qui communique est une région bien informée. La CRÉ et ses partenaires reconnaissent la complémentarité entre la pratique du journalisme et des relations publiques.

⁹ Groupe de travail sur l'avenir de l'information et le journalisme au Québec, *L'information au Québec – Un intérêt public*, recommandations 15 et 16, janvier 2011, p. 127. www.etatdelinfo.qc.ca/nouvelle/divers/linformation-au-quebec-un-interet-public.

Recommandation n° 6

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au gouvernement du Québec d'élargir le cadre d'observation pour valider les enjeux de l'information locale et régionale auprès de régions limitrophes à de grands centres urbains et sans antenne nationale sur leur territoire, et ce, avant la mise en place d'un modèle de régulation des médias québécois. Cette observation doit permettre que les conditions et critères à définir dans le cadre d'un statut de journaliste ne contribuent pas à entraver la pratique du journalisme et voire nuire à la dynamique de l'information locale et régionale.

1.3 La consolidation du rôle de tribunal d'honneur du Conseil de presse du Québec

1.3.1 La représentativité

Penser que les sphères du journalisme, des relations publiques et de la publicité sont indépendantes les unes des autres est factice, car au contraire leur entrecroisement s'accroît au sein des entreprises de presse. Le déploiement des NTIC et l'observation de la convergence des médias à l'intérieur de l'espace médiatique le confirment. Croire que le CPQ peut demeurer un organisme tripartite formé de représentants des journalistes, des entreprises de presse et du public et ignorer la place qu'occupe la profession de relationniste dans le processus d'information freine l'évolution de l'organisation. Dans plusieurs régions du Québec, il est impossible de faire abstraction de ce fait, il s'agit d'un constat : les relationnistes sont parties prenantes du processus d'information. D'ailleurs, cet aspect en lien avec la représentativité au sein du conseil d'administration du CPQ a été signifié, dès 2008, par le public au CPQ. Il serait souhaitable que la pratique du journalisme puisse prendre en considération l'apport des autres acteurs de l'information.

« Le public évoque l'idée que le Conseil accueille des représentants de la profession de relationniste au sein de son conseil d'administration, puisque ceux-ci sont parties prenantes du processus d'information. »¹⁰

Recommandation n° 7

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au Conseil de presse du Québec d'intégrer au sein de ses instances et de son membership d'autres acteurs de l'information, de la même manière que les représentants des journalistes, des entreprises de presse et du public, et ce, en vue de répondre à la réalité de l'univers médiatique et de le faire progresser.

¹⁰ Conseil de presse du Québec, *L'État de la situation médiatique au Québec – L'avis public, Section 5.B Les solutions du public*, 3 novembre 2008. www.conseildepresse.qc.ca.

1.3.2 La visibilité en région

Pour traiter les plaintes relatives à la qualité de l'information au Québec et assurer la qualité de cette information, il est souhaitable que le CPQ développe sa vision de l'information et élargisse ses horizons. Il apparaît essentiel que le CPQ consulte plus régulièrement les régions. Il est important de noter que des régions du Québec ont développé des lieux de concertation pour échanger sur la qualité de l'information et mettre en œuvre des stratégies de communication. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, à titre d'exemple, un comité régional de communication a été mis en place depuis 2007 ainsi qu'un observatoire régional de l'information au printemps 2011. Avec la disparition des cercles de presse et l'arrivée de nouveaux médias en Chaudière-Appalaches, la CRÉ et ses partenaires suivent de près l'évolution du processus d'information locale, régionale et nationale. Des échanges interrégionaux permettent également de partager ces observations. Ces actions rappellent une volonté signalée par le public dans le rapport du CPQ sur *L'état médiatique au Québec – L'avis public*.

« Le public souhaite voir apparaître des instances régionales du Conseil de presse qui pourraient aider les régions dans la formation, la médiation, la surveillance et la réflexion sur la qualité de l'information. Elles alimenteraient de façon régulière le Conseil de presse sur la situation des régions. »¹¹

Le CPQ, lors de sa tournée des régions du Québec en 2008, s'est questionné sur l'aspect de proximité entre le secteur politique (les élus) et le secteur médiatique (les journalistes et représentants des médias) et d'éventuels conflits d'intérêts. À cet effet, la démarche réalisée en Chaudière-Appalaches a certes favorisé une concertation des ressources en communication sur le plan régional. Elle a aussi contribué à sensibiliser et à informer les élus et les représentants socioéconomiques des problématiques liées à la communication et à l'information sur le territoire.

À la suite des travaux réalisés par la CRÉ et ses partenaires relativement à l'état de l'information locale et régionale, le CPQ a formulé le souhait que l'ensemble des conférences régionales des élus du Québec imite l'exercice d'information et de concertation de la région de la Chaudière-Appalaches. D'autre part, en 2009, le CPQ a informé la CRÉ qu'il pourrait collaborer avec les autres conférences régionales des élus pour favoriser un rapprochement avec les responsables des grands médias québécois dans le but d'améliorer la qualité de l'information. À ce sujet, l'annexe 5 présente la lettre transmise par le CPQ.

« Il est particulièrement intéressant de lire dans votre rapport plusieurs observations identiques aux nôtres, notamment la sous-représentation des régions dans les médias nationaux et l'image trop souvent négative et folklorique qu'ils en donnent. »¹²

Recommandation n° 8

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au Conseil de presse du Québec de prendre en compte la représentation de l'ensemble des régions du Québec afin d'établir une collaboration ou un partenariat avec les instances régionales dans le but d'assurer une plus grande présence du Conseil de presse du Québec dans les régions du Québec, d'accroître sa visibilité et son rayonnement dans l'univers de l'information et ainsi, assurer la qualité de l'information.

¹¹ Conseil de presse du Québec, *L'État de la situation médiatique au Québec – L'avis public*, Section 5.B Les solutions du public, 3 novembre 2008. www.conseildepresse.qc.ca.

¹² Conseil de presse du Québec, *Extrait de la lettre du Conseil de presse du Québec à la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches*, 31 mars 2009.

1.3.3 Le mandat, le rôle et la notoriété du Conseil de presse du Québec

Le CPQ doit maintenir son mandat de tribunal d'honneur portant sur le traitement des plaintes relatives à la qualité de l'information. Cependant, il apparaît important pour le CPQ de jouer un rôle plus large sur la place publique afin de suivre l'évolution de l'état de l'information au Québec, d'y apporter une réflexion et des améliorations. Pour accroître les responsabilités du CPQ et maintenir ces services, les diffuseurs privés et publics doivent contribuer au financement du CPQ. À ce titre, le gouvernement du Québec devrait aussi soutenir le CPQ pour assurer sa stabilité. À la suite de la crise de 2009, il est primordial pour le CPQ de redorer son image et d'accroître sa notoriété. Dans un contexte où les NTIC s'imposent, le Québec a tout intérêt à ce que l'organisme regagne sa crédibilité auprès du public et des observateurs de la scène médiatique.

Recommandation n° 9

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent au gouvernement du Québec de contribuer au financement du Conseil de presse du Québec, mais également d'imposer une cotisation annuelle obligatoire aux entreprises de presse. Ils sont également d'avis que le Conseil de presse du Québec doit intervenir sur les plaintes relatives à l'information au Québec et plus largement sur la place publique.

CHAPITRE 2

Pour une plus grande diversité des voix

2.1 Un projet de plateforme d'information régionale et interrégionale

Le rapport *L'information au Québec : un intérêt public* fait état de la disparité entre les régions du Québec en matière d'accès à l'information. La CRÉ et ses partenaires l'ont précisé plus tôt dans le présent document; il existe un clivage entre les régions éloignées et les grands centres, mais aussi entre les grands centres et les régions limitrophes.

Compter sur Télé-Québec pour accroître l'offre d'information aux citoyens afin d'élaborer un réseau de l'information régionale sur Internet en utilisant les contenus et les ressources des médias communautaires, coopératifs et indépendants du Québec est une solution parmi tant d'autres. Dans les médias communautaires, coopératifs et indépendants du Québec, la notion de région peut varier. Ainsi, le traitement véritable de l'information régionale (région administrative) est souvent relégué au second rang. La priorité est donnée aux nouvelles locales. Ces informations demandent d'être regroupées pour témoigner de la dynamique d'une région.

2.1.1 La notion de région

La CRÉ et ses partenaires peuvent, ici, citer à titre d'exemple, la situation géographique limitrophe des MRC des Appalaches, de L'Islet et de Lotbinière qui fait en sorte que l'information régionale qui pénètre sur ces territoires provient à la fois de la région de la Chaudière-Appalaches et des régions avoisinantes. Cet aspect contribue au développement d'un sentiment d'appartenance partagé.

Ainsi, la participation à des événements médiatiques de nature régionale, hors territoire de MRC, pour des journalistes est presque impensable. Outre la présence de journaux locaux et municipaux, aucun hebdo n'est présent sur le territoire de la MRC de L'Islet. Par conséquent, la couverture médiatique est assurée par les médias des MRC limitrophes de deux régions administratives. Dans la MRC de Lotbinière, un hebdo est présent et très peu de journaux locaux et municipaux. Pour sa part, la MRC des Appalaches peut compter sur la présence de nombreux médias écrits et électroniques. Actuellement, la couverture médiatique est assurée par la radio, un hebdo, deux quotidiens (par la présence de correspondants des journaux de La Tribune et Le Soleil), deux journaux communautaires ainsi que la télévision (Cogéco Câble 9, TVCRA). Selon les journalistes, le sentiment d'appartenance à la région de la Chaudière-Appalaches est plus fort que pour les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec.¹³ Cependant, sur le plan de l'information, le lectorat se sent peu concerné par l'information régionale.

La question de la notion de région se pose également dans les entreprises de presse. Le journal *Le Soleil* ou le journal *La Presse* sont-ils des médias régionaux au même titre que *Le Nouvelliste* à Trois-Rivières ou *Le Quotidien* à Chicoutimi ou des médias nationaux? Il suffit d'observer l'actualité pour constater que la revue de presse ou la tournée des régions du Québec, tel que proposé par certains médias nationaux à l'intérieur des émissions d'information, montre qu'un territoire sans *quotidien* est souvent exclu de la nouvelle (Tournée des régions – RDI Matin, Revue de presse — Salut bonjour!, Tournée du Québec – V Express).

¹³ Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, *Rapport final – Étape I – L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*, mars 2009, p.16. www.chaudiere-appalaches.qc.ca.

Par conséquent, la notion de région varie d'un média à l'autre selon la diversité des médias sur un territoire donné. Parfois, cette notion réfère à la région administrative, à d'autres occasions à un territoire de MRC ou à un secteur touristique. La reconnaissance régionale n'est pas toujours au rendez-vous.

Recommandation n° 10

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent d'appuyer la mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias québécois et d'un soutien à la diversité des voix. Il est donc souhaitable de prendre en compte la diversité régionale et la notion de région.

2.1.2 La diversité des voix

Une région sans *quotidien* doit utiliser d'autres canaux de diffusion. L'utilisation de ces canaux se traduit par la mise en place d'une stratégie régionale de communication. La région du Bas-Saint-Laurent a développé depuis dix ans un portail régional alimenté par un ensemble d'acteurs de l'information. D'autres régions du Québec ont également misé sur des portails régionaux. La région de la Chaudière-Appalaches vient de mettre en place un réseau régional de communication. Les organisations font alors preuve de créativité. Des efforts et des énergies sont consacrés à l'innovation en matière de communication et d'information. D'autre part, les sites régionaux de Services Québec répondent déjà en partie aux mandats proposés pour la plateforme Web de Télé-Québec.¹⁴ Il est évident qu'un arrimage s'impose.

Recommandation n° 11

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent qu'un projet de plateforme Web puisse s'inscrire en complémentarité et en lien aux plateformes régionales en place ou en voie de l'être dans des régions du Québec afin d'éviter le dédoublement. Des représentants de chacune des régions du Québec doivent participer à l'élaboration du projet de Télé-Québec. Cette nouvelle plateforme doit contribuer à structurer l'information et devenir une source archivistique pour chacune des régions.

2.1.3 L'information et les organisations

La région de la Chaudière-Appalaches et d'autres régions limitrophes à de grands centres ainsi que certaines régions éloignées, ont développé des moyens de communiquer sur le plan national et assistent à la prolifération de médias municipaux et communautaires, de sites Internet/médias sociaux, à la mise en place de fil de presse, portail régional, réseau régional de communication, et autres, dans leur milieu respectif. L'absence d'antennes nationales sur place, la disparition de correspondants, le manque de ressources humaines et la convergence des médias ont contribué à initier un déploiement de moyens pour mieux communiquer et informer sur le plan local, régional et national.

¹⁴ Services Québec – Chaudière-Appalaches, *Portail Québec*. www.chaudiere-appalaches.gouv.qc.ca.

La Chaire de relations publiques et communication marketing de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a dévoilé, le 23 juin 2011, les résultats de la *Grande enquête de la Chaire de relations publiques et communication marketing sur les pratiques en communication au Canada*. La Chaire, par cet exercice, souhaitait mettre à la disposition de l'industrie un portrait réaliste de la place et du rôle des communications aujourd'hui dans les organisations. Cette enquête réalisée auprès des cadres et gestionnaires en relations publiques révélait l'importance des relations de presse et du Web/médias sociaux dans les organisations. À ce titre, parmi les activités de communication présentes au sein des organisations, les relations de presse (93 %), les sites Internet et les médias sociaux (91 %) comptent parmi les deux plus importantes.¹⁵

La CRÉ et ses partenaires sont d'avis que ces nouvelles plateformes développées par les organisations régionales et municipales doivent être prise en compte dans un nouveau projet de plateforme régionale et interrégionale. La dissociation du média communautaire du média municipal est parfois difficile, car à l'occasion l'un subvient à l'autre. De nombreuses régions, villes et municipalités du Québec développent leurs propres médias écrits, électroniques ou combinés. La CRÉ et ses partenaires sont à même de se demander si ces médias sont complémentaires en tant que contenu (information locale), s'ils ont une influence quelconque sur le contenu des médias locaux et régionaux, s'ils viennent combler l'absence de médias ou encore, s'ils entrent en concurrence directe. L'apport des médias organisationnels au processus d'information est bien réel.

Recommandation n° 12

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent qu'une nouvelle plateforme régionale et interrégionale prenne en compte la représentation de l'ensemble des régions du Québec et les outils d'information en place dans ces régions et qu'une collaboration étroite s'établisse entre les régions du Québec et Télé-Québec.

2.2 Le rôle des médias communautaires

2.2.1 L'information locale et régionale et son rôle démocratique

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, dix-neuf médias sont reconnus et soutenus par le MCCCCF. Elle représente l'une des régions du Québec où la présence des médias communautaires est la plus nombreuse. L'annexe 6 présente les médias communautaires reconnus par région administrative selon le MCCCCF. Cependant, la liste est loin d'être exhaustive, puisque la réalité dépasse largement ce nombre. La région regorge de plus d'une trentaine de médias communautaires, coopératifs et indépendants sans compter l'apport de la presse municipale. L'annexe 7 présente le portrait régional des médias en Chaudière-Appalaches selon la liste interne de la CRÉ à la suite de la *Tournée des médias* réalisée en 2009.

¹⁵ Chaire de relations publiques et de communication marketing de l'Université du Québec à Montréal, *Grande enquête de la Chaire de relations publiques et communication marketing sur les pratiques en communication au Canada*, juin 2011. www.crpcm.uqam.ca/Pages/grande_enquete.aspx.

Généralement, un essoufflement de la presse communautaire est constaté dans plusieurs régions du Québec. Le manque de relève dans certaines collectivités, le vieillissement des bénévoles et le financement figurent parmi les problèmes rencontrés.¹⁶

Ces médias sont souvent au cœur de leur milieu et contribuent à combler le vide laissé par les grands médias privés et les antennes nationales. Les médias communautaires offrent un lieu pour les citoyens pour s'exprimer et encourager leur participation dans leur milieu. Les médias communautaires de la Chaudière-Appalaches ne font pas exception, car ils cumulent parfois une autre vocation, soit celle de presse municipale ou régionale. Certains sont reconnus régionalement, d'autres très peu, mais il est évident qu'ils sont lus, écoutés et consultés par le public.¹⁷

« La majorité des Québécois considèrent que les journaux locaux jouent un rôle important au sein de notre démocratie, alors qu'ils s'avouent toujours aussi intéressés, sinon plus, par les nouvelles rapportées par leur journal hebdomadaire. »¹⁸

2.2.2 Le programme d'aide aux médias communautaires

Le cas particulier de la radio communautaire de la MRC de Bellechasse, Passion FM, représente un bel exemple de presse électronique régionale sur le territoire. Les ondes atteignant une grande partie de la région, cet outil de communication de masse est capable d'informer rapidement un vaste auditoire. Pour une région où l'information quotidienne est plutôt locale et la représentation des antennes nationales faible, ce média est un atout dans la diffusion de la nouvelle régionale.

Par conséquent, la CRÉ et ses partenaires sont d'avis que pour maintenir des médiums d'information, une actualisation du *Programme d'aide aux médias communautaires pour les initiatives d'appropriation collective d'un moyen de communication et d'information* est nécessaire. Dans un contexte de NTIC, les médias communautaires écrits et électroniques se numérisent tout en demeurant des moyens de communication de masse près d'un public local et régional. Ces médias ont donc besoin d'un soutien supplémentaire pour adapter leurs services aux nouvelles réalités de l'information ainsi qu'à la région desservie. Dans un contexte où une nouvelle plateforme verrait le jour, il est souhaitable que ces médias communautaires améliorent leurs services en se regroupant pour diffuser et publier de l'information régionale afin de combler l'absence d'un quotidien.

Recommandation n° 13

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires recommandent d'actualiser le *Programme d'aide aux médias communautaires pour les initiatives d'appropriation collective d'un moyen de communication et d'information* visant l'intégration d'un soutien supplémentaire au virage technologique et l'adaptation des services des médias communautaires pour favoriser l'accès à l'information au public, et ce, au quotidien.

¹⁶ Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, *Rapport final – Étape I – L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*, mars 2009, p. 19. www.chaudiere-appalaches.qc.ca.

¹⁷ Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, *Rapport final – Étape I – L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*, mars 2009, p.19 et 23. www.chaudiere-appalaches.qc.ca.

¹⁸ Hebdo Québec, *L'étude StatHebdo*, février 2011, p. 1 à 5. www.hebdos.com/Les-hebdos-en-chiffres/nos-etudes/StatHebdo-Lectorat.aspx.

Conclusion

En conclusion, il apparaît que le lectorat au Québec est satisfait du travail et de la couverture de l'information des médias locaux et régionaux.^{19,20} La CRÉ et ses partenaires font le même constat. Les opinions sont divergentes lorsqu'il s'agit de la couverture médiatique des régions dans les médias nationaux. Toutefois, la disparition de l'information régionale dans les médias nationaux inquiète. Des régions perdent leur identification. Les antennes nationales ne remplacent pas leurs correspondants sur des territoires. La convergence des médias influence la nouvelle et accentue la désinformation qui bien souvent peut être attribuée au manque de connaissance du territoire par le journaliste. Les régions limitrophes doivent composer avec des journalistes en provenance des antennes nationales qui travaillent à partir de grands centres. La téléphonie et le courriel sont privilégiés. Cet aspect de proximité mérite d'être étudié.

La Chaudière-Appalaches est un bon exemple de région qui subit les contrecoups de la « montréalisation » de l'information, puisqu'elle est dans l'ombre de la Capitale-Nationale. Étant donné la présence de médias nationaux dans la Capitale-Nationale, les actualités en Chaudière-Appalaches sont négligées, puisque ce sont celles de la région de la Capitale-Nationale qui y sont diffusées en priorité par les médias nationaux. Il existe une uniformisation de l'information et le fait que les grandes tendances soient identifiées par les médias de la Capitale-Nationale entraîne une démobilitation régionale en Chaudière-Appalaches et une absence d'angles régionaux d'information. Les régions de Laval, des Laurentides, de la Montérégie et de Lanaudière vivent une situation similaire. Ces régions limitrophes à de grands centres ne sont pas pour autant moins dynamiques et sans nouvelles.

C'est dans ce contexte que la CRÉ et ses partenaires font treize recommandations précises qui permettront de mieux encadrer les efforts de la région de la Chaudière-Appalaches et des régions du Québec en général pour améliorer la diffusion de l'information locale et régionale au sein de leur région même, mais également sur l'ensemble du territoire québécois.

¹⁹ Michel LEMIEUX, *L'État de l'information régionale au Québec*, Rapport de recherche, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, 17 novembre 2008, p.16. www.fpq.org.

²⁰ Conseil de presse du Québec, *L'État de la situation médiatique au Québec — L'avis public*, Section 1, 1.1. L'information locale, 1.1 C) Diagnostic des participants, 3 novembre 2008. www.conseildepresse.qc.ca.

Annexe 1

Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ au 1^{er} septembre 2011

Membres du comité exécutif

M. Maurice Sénécal	Président	Préfet de la MRC de Lotbinière
M. Luc Berthold	Vice-président	Maire de Thetford Mines
M. Jean-Guy Desrosiers	Secrétaire	Maire de Montmagny
M. François Fecteau	Trésorier	Maire de Saint-Georges
M. Russell Gilbert	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Culture, loisir, sport et tourisme
M. Jean-Denis Morin	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire
Mme Danielle Roy Marinelli	Administratrice	Mairesse de Lévis

Membres du conseil d'administration

➤ *Élus municipaux*

M. François Barret	Maire de Saint-Lambert-de-Lauzon
M. Hervé Blais	Préfet de la MRC de Bellechasse
M. Yvon Bruneau	Maire de Saint-Henri
M. Michel Cliche	Maire de Saint-Joseph-de-Beauce
M. Jean-Pierre Dubé	Maire de Saint-Jean-Port-Joli
M. Harold Gagnon	Maire de Lac-Etchemin
M. Harold Guay	Maire de Sainte-Marie
M. Ghislain Hamel	Préfet de la MRC des Appalaches
Mme Janet Jones	Conseillère de Lévis
M. Réal Laverdière	Préfet de la MRC de L'Islet
M. Richard Lehoux	Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce
M. Luc Lemieux	Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan
M. Robert Maranda	Conseiller de Lévis
Mme Ginette Moreau	Mairesse de Saint-Apollinaire
M. Hector Provençal	Préfet de la MRC des Etchemins
M. Luc Provençal	Maire de Beauceville
M. André Rodrigue	Maire de Disraëli
M. Pierre Thibaudeau	Préfet adjoint de la MRC de Montmagny
M. Jean-Rock Veilleux	Préfet de la MRC de Robert-Cliche

➤ *Représentants de groupes-conseils*

M. Sylvain Bonneau	Représentant du Groupe-conseil Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi
M. Raymond Cimon	Représentant de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
M. François Dornier	Représentant du Groupe-conseil Éducation (Table éducation Chaudière-Appalaches)
Mme Thérèse Lachance	Représentante du Groupe-conseil Santé
Mme Luce Lacroix	Représentante du Groupe-conseil Famille

M. François Roberge

Représentant du Groupe-conseil Développement social et communautaire

M. Guy Lessard

Représentant du Groupe-conseil Développement durable

M. Philippe Mailloux

Représentant du Groupe-conseil Développement des entreprises et innovation

Deux postes vacants

Membres du conseil d'administration sans droit de vote

M. Robert Dutil

Député de Beauce-Sud

M. Janvier Grondin

Député de Beauce-Nord

M. Gilles Lehouillier

Député de Lévis

M. Laurent Lessard

Député de Frontenac et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

M. Norbert Morin

Député de Montmagny – L'Islet

M. Marc Picard

Député des Chutes-de-la-Chaudière

Mme Sylvie Roy

Députée de Lotbinière

Mme Dominique Vien

Députée de Bellechasse

Annexe 2

Liste des membres du comité régional de communication

M. Sébastien Béchar	Conseiller en communication	Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches
Mme Amélie Bouillon	Responsable des communications	Emploi-Québec, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Mme Anick Cantin	Coordonnatrice promotion et événements	Développement PME Chaudière-Appalaches
Mme Sylvie Fortin	Conseillère en communication	Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
Mme Marie-France Fournier	Agente de communication	Unité régionale de loisir et de sport
M. Pierre-Luc Lévesque	Agent d'information	Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches
Mme Murielle Lumineau	Chargée des communications	Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches
Mme Marie-Pier Lussier	Conseillère régionale en communication	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Mme Sarah Moore	Conseillère en communication et relations publiques	Tourisme Chaudière-Appalaches
Mme Caroline Picard	Agente d'information	Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches
Mme Andrée-Anne Stewart	Conseillère en communication	Développement PME Chaudière-Appalaches

Annexe 3

Répertoire des médias selon les régions administratives

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Abitibi-Témiscamingue Total : 97	Radio NRJ (2 stations) CKVM-FM Communication CHIC Go Radio X Planète 96,5, 103,5, 103,9 (96,5) Première Chaîne de Radio-Canada (2 stations : Val d'Or et Rouyn Noranda)	1 chaîne Radio-Canada (SRC) Rouyn-Noranda 3 chaînes RNC Média (affilié aux réseaux SRC, TVA et V) Amos Télé-Québec (CIVA-TV)	Médiamo Portail Ma région d'être - Valorisation Abitibi-Témiscamingue WebAbitibi.com		47	13 dont 2 transcontinental; 8 hebdomadaires québécois et 3 indépendants
Bas-Saint-Laurent Total : 131	<i>Radio-Canada : 3 stations dont 1 correspondant à Rivière-du-Loup</i> <i>Astral : 3 stations</i> CBGA-FM Radio-Canada Gaspésie- Les îles CFVD-FM (95,5) CFVM-FM (Rock détente) (99,9) CFYX-FM 93 (93,3) CHOE-FM et CHRM-FM (95,3 105,3) CHOX-FM (97,5) CIEL FM 103 (103,7 107) CIKI-FM (98,7) CJBR-FM (89,1) Radio-Canada Rimouski, + 1 correspondant à Rivière-du-Loup CJOI-FM (102,9)	<i>Radio-Canada : CBVT-TV, dont 2 Correspondants à Matane et Rimouski</i> <i>TVA : CFER-TV Rimouski</i> <i>CIVB-TV (Télé-Québec) Rimouski</i> <i>CFTF-TV - V (Rivière-du-Loup)</i> CIMT-TV CKRT-TV	Express Institut de technologie agroalimentaire La Vie rurale La Vitrine du Bas-Saint-Laurent	Journal de Québec Le Soleil (Correspondants à Matane et Rimouski)	2 indépendants + 2 hebdomadaires québécois	7 hebdomadaires québécois + 4 indépendants

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Capitale-Nationale Total : 74	<i>Radio-Canada : 5 stations</i> <i>Astral Media: 2</i> <i>Cogéco : 3</i> CBC Radio One (104,7 FM) CBV-FM (Radio-Canada) CFOM-FM (102,9) CHOI-FM Radio X (98,1) CHYZ (94,3) CIHO-FM (96,3) La première chaîne (106,3) CIHW-FM (100,3) CION-FM 90,9 (90,9) CJSQ FM Radio classique de Québec (92,7) CKJF-FM (SORTIR FM) (90,3) (106,9) CKRL-FM (89,1) Espace musique La chaîne culturelle de Radio-Canada (95,3) Radio NRJ - 98,9 (98,9) RYTHME-FM (91,9) (91,9) CANAL VOX	<i>Radio-Canada : 1</i> <i>TVA : 1</i> CBVT-TV Radio-Canada (Câble 06) Télé-Québec (Câble 08) TVA - Québec (Câble 07) V-Télé CJSR- La TVC Portneuvoise Télé-Mag Québec CHMG-TV (Câble 10) Télévision d'Ici, Côte-de-Beaupré et Île-d'Orléans (TVCB) Canal : 9 TV-CO (La Télévision de Charlevoix-Ouest TVC-VM (Télévision communautaire vents et marées)	L'Infoportneuf.com	Le Courrier Parlementaire Le Journal de Québec Le Soleil		14
Centre-du-Québec Total : 33	<i>Astral Media : 2</i> <i>Radio-Canada : 1</i> <i>Cogéco : 1</i> CKOI (106,9 FM) NRJ Drummondville (92,1) Radio-Canada Mauricie / Centre-du-Québec (96,5) Radio-Canada (Drummondville) Radio-Canada Mauricie / Centre-du-Québec (96,5) Rouge FM Drummondville (105,3 FM)	<i>Radio-Canada : 2</i> <i>TVA : 2</i> TV Radio-Canada Mauricie / Centre-du-Québec (Trois-Rivières) Radio-Canada Estrie Télé-Québec Mauricie-Centre-du-Québec-Lanaudière-Basses Laurentides TVA Sherbrooke TVA Trois-Rivières V Télé		La Tribune Le Nouvelliste	1 mensuel (Transcontinental) + 3 autres types de parutions	5 hebdomadaires dont 4 transcontinentales

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Chaudière-Appalaches Total 64	CKOI 102,1 FM CHEQ-FM 101,3 COOL FM 103,5 MIX 99,7 O97,3 (97,3 FM) Passion-Rock 105,5 (105,5) CIQI FM 90,3		Editionbeauce.com En Beauce.com Ici Lévis.com InformeAffaires.com	La Tribune (correspondant à Thetford Mines) Le Journal de Québec * Journal Le Soleil (Correspondants à St-Georges, Montmagny, Thetford Mines)	6	15 hebdos (7 hebdosquebecor, 1 transcontinental, 7 indépendants)
Côte-Nord Total : 71	<i>Radio-Canada</i> : 3 Radio CBSI - Société Radio-Canada (FM- 106,1) Baie-Comeau; (98,1) Sept-Îles Radio CBVE - CBC Société Radio-Canada (FM-104,7) Société de télédiffusion du Québec Télé-Québec (Sept-Îles) Radio CHLC 97,1 FM - CFRP 100,5 FM (FM- 97,1) Radio Le FM 94,1 (FM- 94,1) Radio Le FM 99,1 (FM- 99,1) Radio CHME Essipit Haute-Côte-Nord (FM- 94,9)	<i>Radio-Canada</i> : 2 <i>TVA</i> : 3 CBVT - Société Radio- Canada (Baie-Comeau, Sept-Îles) CFER-TV (Baie- Comeau) CFTF-TV Carnet socio- culturel	Côte-Nord Magazine	Journal de Québec Le Soleil	4 dont 1 hebdosquebecor	7 (3 hebdosquebecor. 4 indépendants)

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches , Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Estrie Total : 75	<i>Radio-Canada</i> : 3 <i>Cogéco</i> : 2 <i>Astral Media</i> : 2 104,5 Souvenirs Garantis (104,5) CBC RADIO ONE (91,7) CJAN 99,3 FM (99,3) CJIT 106,7 FM (106,7) CKOI 107,7 Estrie (107,7) NRJ 106,1 Sherbrooke Radio-Canada - Espace musique (90,7) (Sherbrooke) Radio-Canada - Première Chaîne (101,1) (Sherbrooke) Rouge FM 102,7 (102,7) Rythme FM 93,7 (93,7 MF)	<i>Radio-Canada</i> : 1 TVA : 1 Radio-Canada Estrie (câble 2) (Sherbrooke) Télé 7 - TVA (câble 4) (Sherbrooke) Télé-Québec (câble 8) (Sherbrooke) V-Télé (Câble 5) (Sherbrooke)	EstriePlus.com - Le Journal Internet UdeS.ca/nouvelles	La Tribune The Record	2	11 dont (3 hebdomadaires et 2 transcontinentaux)

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine Total : 55	<i>Radio-Canada</i> : 4 CFMV-FM Radio du Grand Littoral (96,3 FM) CJMC-FM (100,3 FM) CFIM-MF Diffusion communautaire des Îles (92,7 FM) CHNC - CHGM CHRQ-FM (106,9 FM) CIEU-MF Diffusion Baie-des-Chaleurs inc. (94,9 FM) (94,9 FM) CJRG-FM Radio-Gaspésie (94,5 FM) Société Radio-Canada - CBGA Correspondante aux Îles-de-la-Madeleine (93,5 FM) Société Radio-Canada - Correspondant à Gaspé CBGA (89,3 FM) Société Radio-Canada - Correspondante pour l'Est du Québec CBC News (réseau anglais) (88,5 FM) Société Radio-Canada CBGA-MA (1250 AM) Matane	<i>Radio-Canada</i> : 1 TVA : 1 Radio-Canada Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine CHAU-TVA (Carleton)	La Vie rurale LeCartable.com Magazine Internet Haute-Gaspésie Portail Baie-des-Chaleurs www.ilesdelamadeleine.com	Agence GASPA Photo-Vidéo inc Le Devoir - Correspondant pour l'Est du Québec Le Soleil	3 dont 1 hebdosquebecor	7 dont 5 hebdosquebecor
Lanaudière Total : 20	M 103,5-FM Joliette		Connexion-Lanaudière La Vie rurale		3 dont 1 transcontinental	8 dont 5 transcontinental et 2 hebdosquebecor
Laurentides Total : 48	CFLO-FM - 104,7 et 101,9 Cime-Radio FM - 103,9 et 101,3 Lov'radio- 104,9 et 102,1 FM		La Quinze Nord.com La Vie rurale Laurentides.tv	Journal de Montréal Journal La Presse Journal Le Devoir Journal The Gazette	4	24 dont 3 transcontinental et 9 hebdosquebecor

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches , Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Laval Total : 38	Radio Boomer AM 1570, CFAV 105,7 Rythme FM			Métro La Presse Journal Le Devoir Journal The Gazette Journal de Montréal		8 dont 5 transcontinental et hebdosquebecor
Mauricie Total : 32	Cogéco : 2 Astral Media : 2 Radio-Canada : 1 CFLM - Radio Haute- Mauricie (1240 AM) CKOI 106.9 (106,9 FM) Radio NRJ Mauricie (102,3 FM) Radio-Canada / Mauricie-Centre-du- Québec (96,5) (Trois- Rivières) Rouge FM Mauricie (94,7 FM) Rythme Mauricie (100,1 FM)	<i>Radio-Canada / Mauricie-Centre-du- Québec (Trois-Rivières) Télé-Québec Mauricie-Centre-du- Québec-Lanaudière- Basses-Laurentides TVA - Trois-Rivières V (Trois-Rivières)</i>		Le Nouvelliste		8 dont 5 transcontinental et 3 quebecormedia
Montérégie Total : 72	<i>Astral Media : 2</i> BOOM FM 104,1 CJMS 1040 AM CJSO 101,7 FM CJVD FM 100,1 CJVD FM 100,1 CKOD FM 103 M105 FM 104,9	<i>Cogéco : 1 Videotron : 2 TVHR9 La Télévision du Haut-Richelieu TVCOGECO VOX</i>		La Voix de l'Est	7	36 (4 hebdosquebecor, 2 transcontinentel)

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches , Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Montréal Total : 172	Radio-Canada : 4 CBC Radio One FM 88,5 CBC Radio Two FM 93,5 CHOM FM 97,7 CIBL Radio Montréal FM 101,5 CIRA FM 91,3 - Radio Ville-Marie CJAD AM 800 CJPX Radio-classique Montréal FM 99,5 CKAC Sports AM 730 CKGM AM - The Team 990 Montréal CKOI FM 96,9 NRJ FM 94,3 Planète Jazz FM 91,9 Q92 FM 92,5 Radio FM 98,5 Radio-Canada - Espace musique FM 100,7 Radio-Canada - Première chaîne FM 95,1 RockDétente FM 107,3 Rythme FM 105,7 Virgin Radio FM 96	Radio-Canada : 3 Argent TV Canal savoir Canal vie CBC (CBMT) CTV (CFCF) Évasion Global TV Network Québec Historia LCN - Le Canal Nouvelles TVA Météomédia Musique Plus / Musimax Radio-Canada (CBFT) RDI - Le réseau de l'information RDS - Réseau des sports Télé-Québec TV5 TVA V Télé Vox Montréal (Vidéotron) Vrak.TV Ztélé		Métro La Presse Journal Le Devoir Journal The Gazette Journal de Montréal 24 heures	2 mensuels et 3 bimensuels	27 dont 21 avec transcontinental
Nord-du-Québec Total : 43	Planète 93,5 (Chapais-Chibougamau) (93,5)				5 dont 1 à transcontinental	

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Outaouais Total : 51	<i>Radio-Canada</i> : 3 <i>Astral Media</i> : 3 <i>Rogers Media</i> : 3 RNC :2 Cogéco : 1 93.9 BOB FM (FM 93,9) Capital Rock FM 96,5 (96,5 FM) CBC Radio One CBO FM 91,5 (FM 91,5) (Ottawa) CFOR FM 99,3 (99,3) CFRA AM 580 (AM 580) CHEZ 106.1 (FM 106,1) CHRI FM 99,1 (FM 99,1) CIMF FM 94,9 (MF 94,9) CKOI FM 104,7 (MF 104,7) CKTF Énergie 104,1 (104,1) CKWE FM 99,1 (FM 99,1) Espace musique FM 102,5 (102,5) (Ottawa) KISS FM 105,3 (FM 105,3) La Première chaîne CBOF FM 90,7 (MF 102,5) (Ottawa) Majic 100 CJMJ (FM 100) Oldies 1310 - CIWW (AM 1310) Planète FM 97,1 (MF 97,1) Virgin Radio FM 106,9 (FM 106,9)	<i>Radio-Canada</i> : 2 CTV : 2 A Channel (Canal 6) (Ottawa) CBC Ottawa CBOT (Canal 4) (Ottawa) CBOFT - Radio- Canada / Outaouais (Canal 9) (Ottawa) CJOH (Canal 13) (Ottawa) Télé-Québec (Câble 8) (Gatineau) TVA - CHOT (Câble 10) (Gatineau) V télé (Câble 5) (Gatineau)		Le Droit The Ottawa Citizen The Ottawa Sun	1 mensuel et 1 bimensuel	11 dont 3 à transcontinental

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches , Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Région	Radio	Télévision	Média Internet	Quotidien écrit	Mensuel	Hebdo
Saguenay-Lac-St-Jean Total : 39	<i>Astral Media</i> : 2 <i>RNC</i> : 4 <i>Radio-Canada</i> : 1 CBJ Radio-Canada _ Correspondant Roberval CBJ Radio- Canada_Chicoutimi (93,7 FM) CKGS (105,5 FM) FM98, C'est Saguenay (98FM) KYK Radio X (95,7 FM) NRJ - Saguenay-Lac- Saint-Jean (94,5 FM) Planète (100,3 FM) (100,3 FM) Planète (104,5 FM) (104,5 FM) Planète (99,5 FM) (99,5 FM) Rouge 96,9 FM (96,9 FM)	<i>Radio-Canada</i> : 1 <i>TVA</i> : 1 Agence de nouvelles trio Orange CJPM-TV (Câble 10) Société Radio- Canada/CKTV (Câble 5) Chicoutimi Télé-Québec Saguenay (Câble 11) (Jonquière)	LBR.ca - Le Bulletin Régional	Le Quotidien du Saguenay—Lac- Saint-Jean		7 dont 3 transcontinental et 2 hebdomadaires

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches , Liste des journaux régionaux – Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Légende : ● Région limitrophe à un grand centre

Annexe 4

Répertoire présentant les accès à une antenne nationale localisée dans les régions administratives

Région	Radio	Télévision	Internet	Accès à une antenne nationale localisée dans la région
Abitibi-Témiscamingue	Radio-Canada - 2	Radio-Canada - 1 RNC Media - 3		Oui
Bas-Saint-Laurent	Radio-Canada - 3 Astral Media - 3	Radio-Canada – 1 et 2 correspondants TVA - 1	Radio-Canada - Est- du-Québec	Oui
Capitale-Nationale	Radio-Canada - 5 stations Astral Media - 2 Cogéco - 3	Radio-Canada - 1 TVA - 1		Oui
Centre-du-Québec	Radio-Canada - 1	Radio-Canada - 1	Radio-Canada Mauricie – Centre- du-Québec	Oui
Chaudière-Appalaches				Non
Côte-Nord	Radio-Canada - 3	Radio-Canada - 2 TVA - 3	Radio-Canada Est- du-Québec	Oui
Estrie	Radio-Canada - 3 Cogéco - 2 Astral Media - 2	Radio-Canada - 1 TVA - 1	Radio-Canada Estrie	Oui
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Radio-Canada - 4	Radio-Canada - 1 TVA - 1	Radio-Canada Est- du-Québec	Oui
Lanaudière				Non
Laurentides				Non
Laval				Non
Mauricie	Radio-Canada - 1 Cogéco - 2 Astral Media - 2	Radio-Canada - 1 TVA - 1	Radio-Canada Mauricie – Centre- du-Québec	Oui
Montérégie	Astral Média - 2	Cogéco - 1		Non
Montréal	Radio-Canada - 4	Radio-Canada - 3	Radio-Canada Montréal	Oui
Nord-du-Québec				Non
Outaouais	Radio-Canada - 3 Astral Media - 3 Rogers Media - 3 RNC - 2 Cogéco - 1	Radio-Canada - 2 CTV - 2	Radio-Canada Ottawa-Gatineau	Oui
Saguenay - Lac-Saint- Jean	Radio-Canada - 1 RNC - 4 Astral Media - 2	Radio-Canada - 1 TVA - 1	Radio-Canada Saguenay-Lac- Saint-Jean	Oui

Source : Services Québec, *Portail Québec, Répertoires des médias*, 2011.

Annexe 5

Lettre transmise par le Conseil de presse du Québec



Montréal, le 31 mars 2009

Monsieur Réal Laverdière
Président de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
25, boulevard Taché Ouest, bureau 1002
Montmagny (Québec)
G5V 2Z9

Monsieur Laverdière,

Au nom du président du Conseil de presse du Québec, M. Raymond Corriveau, je vous transmets sa grande satisfaction à la lecture de votre rapport préliminaire « L'État de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches ».

La démarche de votre organisation s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la tournée des régions du Québec, que le Conseil a réalisée ces derniers mois. À la lumière de votre expérience, il est souhaitable que l'ensemble des conférences régionales des élus du Québec se livre à un tel exercice d'information et de concertation dans leur territoire. Il est particulièrement intéressant de lire dans votre rapport plusieurs observations identiques aux nôtres, notamment sur le problème de la sous-représentation des régions dans les médias nationaux et de l'image trop souvent négative et folklorique qu'ils en donnent. À cet égard, M. Corriveau aimerait reprendre la suggestion qu'il formulait devant le directeur général de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, M. Laurent Lampron, et de la conseillère en communication, Mme Sylvie Fortin, celle que le Conseil de presse pourrait collaborer avec CRÉs du Québec pour favoriser un rapprochement avec les responsables des grands médias québécois dans le but d'améliorer la qualité de l'information dans tout le Québec.

Au plaisir de vous rencontrer.

Guy Amyot
Secrétaire général
Conseil de presse du Québec
1000, rue Fullum, bur. C.208
Montréal (Québec) H2K 3L7
Téléphone: (514) 529-2818
Télécopie: (514) 873-4434
Courriel : guy.amyot@conseildepresse.qc.ca

REÇU

- 8 AVR 2009

C.R.É. CA

8/4/2009
A. President
Raymond Corriveau

Annexe 6

Médias communautaires reconnus par région administrative selon le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Région	Nombre de médias reconnus par le ministère
Abitibi-Témiscamingue	17
Bas-Saint-Laurent	10
Capitale-Nationale	10
Centre-du-Québec	8
Chaudière-Appalaches	19
Côte-Nord	16
Estrie	19
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	13
Lanaudière	4
Laurentides	7
Laval	1
Mauricie	7
Montérégie	13
Montréal	7
Nord-du-Québec	3
Outaouais	4
Saguenay – Lac-Saint-Jean	7
Total	165

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Répertoires et listes - *Liste des médias reconnus par le ministère*, 2011. www.mccc.gov.qc.ca/index.php?id=4613.

Annexe 7

Portrait régional des médias en Chaudière-Appalaches

Chaudière-Appalaches	Presse électronique	Presse écrite	Presse communautaire écrite et électronique	Total
Services Québec	11	40	11	62
Liste CRÉ – Contacts	36	29	22	87
Différence	-25	11	-11	-25

Sources : Services Québec, *Répertoires des médias*, Liste des médias – Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, Liste des journaux régionaux.

Annexe 8

Matinée des communications – Membres du réseau régional de communication

#	Nom, prénom	Organisation
1.	Barnard, Hélène	CLD de Bellechasse
2.	Beaudoin, Guylaine	Développement économique Canada (DEC)
3.	Béchar, Sébastien	Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA) - PDAR
4.	Berselli, Olivier	Services Québec / Direction de la coordination des mesures d'urgence
5.	Bouillon, Amélie	Direction régionale Emploi-Québec (MESS)
6.	Breton, Maryse	MRC de La Nouvelle-Beauce
7.	Brière, Christian	Ville de Lévis
8.	Cantin, Anick	Développement PME-CA
9.	Cantin, Benoît	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Chaudière-Appalaches
10.	Caron, Geneviève	Communications régionales Montmagny
11.	Chabot, Paule	Communications régionales Montmagny
12.	De Blecker, Chrystel	Ville de Lévis
13.	Faucher, Alain	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
14.	Fecteau, Martin	Société de développement économique de la région de Thetford Mines
15.	Fortin, Claudia	CLD de Beauce-Sartigan
16.	Fortin, Sylvie	CRÉ de la Chaudière-Appalaches
17.	Fourrier, Frédéric	Ministère du Développement durable et de l'Environnement (MDDEP)
18.	Gagné, Lisa	Ville de Saint-Georges
19.	Gauvin, Audrey	Ministère des Transports du Québec, Direction de la Chaudière-Appalaches (MTQ)
20.	Gosselin, David	Ville de Thetford Mines
21.	Guay, Stéphane	Ville de Lévis
22.	Guillemette, Roselyne	Développement PME-CA
23.	Labbé, Marie-Hélène	Municipalité de Saint-Damien
24.	Lépine, Daniel	RCPEQc
25.	Lussier, Marie-Pier	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
26.	Martel Julie	Contrôle routier Québec
27.	Massicotte, Benoît	CMQ
28.	Moore, Sarah	Tourisme Chaudière-Appalaches
29.	Morin Paul	Ville de Beauceville
30.	Morin, Kevin	Bureau du député de Montmagny –L'Islet Norbert Morin
31.	Normand, Isabelle	Communications régionales Montmagny
32.	Picard, Caroline	Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
33.	Poulin-Charro, Adèle	CÉGEP Lévis-Lauzon
34.	Poulin, Claude	Ville de Saint-Georges
35.	Rodrigue, Nicole	Ville de Lévis
36.	Routhier, Lyse	Ville de Lévis
37.	Roy, Nathalie	Contrôle routier Québec
38.	Simard, Nadine	CLD de Lotbinière
39.	St-Pierre, Caroline	MAMROT
40.	Thibault, Mireille	Bureau du député de Montmagny L'Islet Norbert Morin
41.	Verreault, Amélie	Desjardins

Annexe 9

Extraits des procès-verbaux de la CRÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009 EN SÉANCE PUBLIQUE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES TENUE LE JEUDI 30 OCTOBRE 2008, À 14 H, À SAINT-GEORGES.

18. TOURNÉE DES MÉDIAS

CA-0809-06-091

ATTENDU la résolution n° CA-0607-07-145 adoptée le 6 décembre 2007, à l'effet de retirer l'accord de principe du conseil d'administration à la formation d'un comité technique visant la réalisation d'un projet d'entente spécifique pour la mise en place d'une structure régionale d'information pour la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, le 6 décembre 2007, a accepté que la poursuite des travaux soit orientée par une nouvelle démarche en concertation et en collaboration avec les responsables des communications;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une tournée des médias, tant régionaux que nationaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU,

DE mandater la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, en collaboration avec ses partenaires régionaux, pour réaliser la première étape et assurer le leadership d'une *Tournée des médias en Chaudière-Appalaches* entre le 1^{er} novembre et le 12 décembre 2008, afin de favoriser la concertation des ressources régionales en communication et la coordination de la communication sur le plan régional.

QUE ce projet permette également de présenter aux médias de nouveaux outils de communication tels que le fil de presse régional, la photothèque ainsi que les liens avec les médias régionaux.

QU'une seconde étape, en lien avec les représentants des médias nationaux, soit envisagée en février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme certifiée

À Montmagny, le 19 novembre 2008

Laurent Lampron, directeur général

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010 EN SÉANCE
PUBLIQUE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE
LA CHAUDIÈRE-APPALACHES TENUE LE JEUDI 2 AVRIL 2009,
À 14 H, À MONTMAGNY.**

34. CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC

CA-0910-01-032

ATTENDU que les communicateurs des organisations à portée régionale, sous la supervision de la conseillère en communication de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, ont réalisé une Tournée des médias en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que les communicateurs des organisations à portée régionale ont présenté un *Rapport final – Étape 1 - L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*;

ATTENDU que certaines observations du Conseil de presse du Québec liées à l'information régionale et aux médias de la région ont été confirmées lors de la Tournée des médias en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que le Conseil de presse du Québec souhaite déposer ce Rapport final aux membres de son conseil d'administration;

ATTENDU que le Conseil de presse du Québec a demandé à la CRÉ de faire suivre des copies du Rapport final à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Nathalie Normandeau, ainsi qu'à la ministre des Communications, de la Culture et de la Condition féminine, Mme Christine Saint-Pierre;

ATTENDU que le Conseil de presse du Québec considère le Rapport final et la démarche de la CRÉ et de ses partenaires comme une initiative enrichissante qui permettrait non seulement de poursuivre les travaux, mais de travailler à des pistes de solution concrètes;

ATTENDU que le Conseil de presse du Québec a indiqué qu'il souhaitait que la CRÉ envisage la diffusion de ce Rapport final;

ATTENDU que le Conseil de presse du Québec doit poursuivre ses travaux auprès des antennes nationales;

ATTENDU que la CRÉ avait prévu travailler en collaboration avec le Conseil de presse du Québec dans le cadre de sa Tournée nationale des médias, qui constitue la seconde étape de la tournée prévue par les communicateurs des organisations à portée régionale de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que des démarches préalables sont nécessaires avant l'organisation de la Tournée nationale des médias;

ATTENDU que le Conseil de presse souhaite que l'ensemble des CRÉ du Québec puisse imiter la CRÉ de la Chaudière-Appalaches en instaurant une démarche similaire;

ATTENDU que le Conseil de presse du Québec a besoin de l'appui de la CRÉ dans la poursuite de ses travaux auprès de l'ensemble des régions du Québec, notamment quant à sa participation éventuelle à la Table Québec-régions, et des médias nationaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU,

D'adopter et d'autoriser la publication et la diffusion du *Rapport final – Étape 1 - L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*.

D'appuyer et de participer aux travaux du Conseil de presse du Québec relativement à la représentation des régions dans les médias nationaux et régionaux.

QUE cette résolution et le Rapport final soient transmis à :

- Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Mme Christine Saint-Pierre, ministre des Communications, de la Culture et de la Condition féminine
- M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
- Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches
- M. Raymond Corriveau, président, Conseil de presse du Québec
- M. Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Mme Christiane Barbe, sous-ministre, ministère des Communications, de la Culture et de la Condition féminine
- M. Jean Dionne, directeur régional, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme certifiée

À Montmagny, le 8 avril 2009

Laurent Lampron, directeur général

Bibliographie

- CEFRIO. *Le Web municipal au Québec, enquête*, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2006. www.cefrio.qc.ca/fr.
- CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC. *L'État de la situation médiatique au Québec — L'avis public*, 3 novembre 2008, 36 p. www.conseildepresse.qc.ca.
- CROZIER, Michel, et Erhard FRIEDBERG. *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Éditions du Seuil, 1977, Collection sociologie politique, France.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'INFORMATION ET LE JOURNALISME AU QUÉBEC. *L'information au Québec – Un intérêt public*, janvier 2011, 131 p. www.etatdelinfo.qc.ca/nouvelle/divers/linformation-au-quebec-un-interet-public.
- LEMIEUX, Michel. *L'État de l'information régionale au Québec*, Rapport de recherche, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, 17 novembre 2008, 38 p. www.fpjq.org.
- LEMIEUX, Michel. *Portrait de la couverture régionale et du métier d'artisan de l'information*, Rapport de recherche, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, 10 novembre 2008, 60 p. www.fpjq.org.
- MINZTBERG, Henry. *Le management, voyage au centre des organisations*, Éditions d'organisation, 1989, 544 p.
- PIGNOT, Marion. Essai, *L'identité régionale et les médias de la région de Québec – Le sentiment d'appartenance*, Département d'information et de communication, Faculté des lettres, Université Laval, avril 2006, 55 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Les médias communautaires au Québec, État de la problématique*, 2005, 79 p.

Médiagraphie

- CHAIRE DE RELATIONS PUBLIQUES ET DE COMMUNICATION MARKETING. *Grande enquête de la Chaire de relations publiques et de communication marketing sur les pratiques en communication au Canada*, juin 2011. www.crpcm.uqam.ca/Pages/grande_enquete.aspx.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Rapport final – Étape I – L'état de l'information locale et régionale en Chaudière-Appalaches*, Mars 2009. www.chaudiere-appalaches.qc.ca/site.asp?page=element&nIDElement=613.
- FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC. *Répertoires des membres*. www.fpjq.org/index.php?id=repertoire&s=das.
- FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC. *De nouvelles règles pour une meilleure circulation de l'information municipale au Québec - Dossier noir*, novembre 2010. www.fpjq.org/fileadmin/FPJQ/pdf/10-11-18_Dossier-noir.pdf.

HEBDOS QUÉBEC. *L'étude StatHebdo*, février 2011.

www.hebdos.com/Les-hebdos-en-chiffres/nos-etudes/StatHebdo-Lectorat.aspx.

SERVICES QUÉBEC. *Portail Québec — Chaudière-Appalaches*.

www.chaudiere-appalaches.gouv.qc.ca.

SERVICES QUÉBEC. *Répertoire des médias*.

www.chaudiere-appalaches.gouv.qc.ca/medias/repertoireMedia.asp?region=Chaudiere.